

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D ADMINISTRATION  
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL**

**AURILLAC – SDIS15 - Le jeudi 26 janvier 2023**

Présents : BREGNARD Pierre, CAYROU Jerome, CARRIER Jean-Paul, FERRAND Philippe, SERANTONI Philippe, BLANC Serge, BAUGER Patrice, HUGON Jacques, AMIRAL Alain, RAMADIER Cedric, BUREAU Jerome, JACQUE Michael, COULOMB Jean-Paul, RAYNAUD-DUFAYET Yolaine, CHASSARD Yannick, CEYTRE Frédéric, AURIACOMBE Chrystelle, MARTRES Laurent, ROUQUET François, CHABASSEUR Noémie, CAYROU Laurent, SKRZYNSKI Luc, GREFFF Cyril, BILLOUX Béatrice, FOURCAT Stéphanie.

Excusés : BOUISSOU Marion, ANDRIEU Jérôme, CREGUT Aurélie, FREYSSIGNET Pascal.

Absents : GOETGHEBEUR Ludovic, CHALVIGNAC Julian.

Ouverture de la réunion par Cédric RAMADIER, 1<sup>er</sup> vice-président à 19h02

Cédric RAMADIER ouvre le CA et informe les membres que le bureau s'est réuni en amont de la réunion.

Avant de commencer l'ordre du jour, Cédric Ramadier demande à Stéphanie FOURCAT son ressenti sur son travail depuis l'intérim qu'il assure. Elle répond qu'elle s'est contentée de faire le travail pour lequel elle est missionnée par l'UDSP et uniquement cela. Pas de problème rencontré.

Cédric Ramadier demande à Stéphanie et Michaël JACQUE s'ils ont rédigé un courrier à charge contre lui (dières de Julian CHALVIGNAC) ?

Réponse : NON

**Maintien ou pas du bureau ?**

Cédric Ramadier rappelle que Julian CHALVIGNAC a démissionné du poste de PUD et non du CA.

Laurent MARTRES rappelle les chiffres fournis par la CCI sur le nombre de formations réalisées par Julian pour son compte personnel et le montant que l'UD aurait pu percevoir si elle avait assuré ces formations.

Quelle position adopter ? Exclusion du CA ? Exclusion de l'UD ?

Il est demandé aux membres de voter pour ou contre son exclusion du CA

Exclusion du CA : 14 voix

Abstention : 6 voix

Contre son exclusion du CA : 1 voix

Julian sera informé de son exclusion du CA.

Cédric Ramadier informe les membres des préconisations de M. RIOU : maintien jusqu'aux prochaines élections.

Jérôme CAYROU demande pourquoi changer de bureau ? Il est pour maintenir jusqu'aux élections.

Idem pour Frédéric CEYTRE.

Michaël JACQUE estime que la légitimité du bureau en place est remise en question.

Pour Philippe SERANTONI, pas de problème de légitimité pour le bureau en place donc maintien.

Michaël JACQUE présente aux membres les 3 options :

1. 1 PUD par intérim + maintien du bureau jusqu'aux prochaines élections
2. Organisation d'élection d'un nouveau PUD
3. Organisation d'élection d'un nouveau PUD + nouveau bureau

La question est soumise aux votes mais discussion autour de ce qu'il faut voter : les 3 propositions ? Proposition 1 et 2 ?

Finalement Cédric RAMADIER propose de se prononcer par vote sur les 3 propositions.

Résultats :

1. 9 voix
2. 6 voix
3. 6 voix

Bien que le souhait de changer de PUD obtienne le plus de voix (6 + 6), c'est la proposition 1 qui est retenue (9 voix). Le bureau est maintenu et le poste de PUD est assuré par intérim par Cédric RAMADIER jusqu'aux élections.

### **Organisation du congrès de l'UDSP :**

St-Etienne de Chomeil a candidaté pour l'organiser. La date du 01 juillet avait été envisagé mais les anciens organisent la pétanque ce jour-là donc impossible.  
Le congrès se tiendra donc le dimanche 02 juillet.

### **Statuts :**

Jérôme CAYROU ne souhaite plus être à la tête de la commission statuts. C'est François ROUQUET qui prend sa place.

Les statuts doivent être finalisé pour une présentation au vote lors de l'AG extraordinaire qui sera organisée en amont de l'AG de l'UDSP, le jour du congrès.

Cédric RAMADIER demande à ce que chaque responsable de commission fasse parvenir sous 1 mois le règlement de sa commission.

### **Commission formation :**

Un accord de principe est donné par les membres du CA pour inclure désormais une clause de non-concurrence dans le règlement formation à l'attention des formateurs UD.

### **Commission JSP :**

Jérôme CAYROU informe les membres sur l'organisation d'une formation d'animateur fin août-début septembre.

Il demande au président de la commission médailles, en l'occurrence la présidente, d'intégrer la remise des insignes animateurs au protocole de la cérémonie de la JNSP. Validation de la présidente.

Mise en place d'une charte « animateurs » pour prévenir les comportements déviants.

Question sur la position des JSP qui ont obtenu le brevet mais sont trop jeunes pour intégrer un CIS en tant que SPV : les intégrer en tant que membres associés à l'UD ? Formulation à prévoir dans les statuts.

L'ordre du jour est épuisé.

### Questions diverses :

L'UDSP est régulièrement sollicité pour diffuser des infos type défi ou autre.  
Le secrétariat doit-il relayer l'ensemble de ces infos aux CIS ?  
Décision : se limiter aux départements limitrophes.

En 2024, le Cantal accueillera le congrès de l'Union Régionale.  
Le CIS Polminhac a déjà fait part de sa candidature pour l'organiser ; un accord de principe avait d'ailleurs été donné au chef de centre par Frédéric FARRADECHE, alors PUD.  
Un appel à candidature sera cependant diffusé auprès de tous les CIS.

Stéphanie FOURCAT prend la parole : elle informe les membres du CA, qu'aux vues des différentes altercations qui ont pu avoir lieu entre elle et Cédric RAMADIER, elle souhaite mettre un terme à sa mise à disposition auprès de l'UDSP afin de réintégrer les effectifs du SDIS.

### Agenda :

Prochain bureau : 24 février, 19h, au SDIS  
Prochain CA : 24 mars, 19h, au CIS Mauriac  
10 mai = sortie des anciens à la Couvertoirade  
03 juin = journée pêche à Laveissière (en 2024, à Trizac)  
Du 07 au 11 juin = voyage des anciens « Château de la Loire »  
01 juillet = pétanque des anciens  
02 juillet = congrès départemental à Saint-Etienne de Chomeil  
Septembre = voyage des anciens au Pays Basque

La réunion est clôturée à 20h34

**Compte rendu rédigé par la secrétaire-adjointe, Chrystelle AURIACOMBE**

Signature des membres du Bureau :

C. RAMADIER

Y. RAYNAUD DUFAYET

L. CAYROU

J. BUREAU

M. JACQUE

N. CHABASSEUR

C. AURIACOMBE